

211C1859
FR0010288894-DIV72

12 octobre 2011

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

MAESA

(Alternext)

Les sociétés MAESA et Edmond de Rothschild Investment Partners ont annoncé ce jour les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société Fashion & Beauty Group envisage de déposer sur les titres de MAESA¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres MAESA sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 12 octobre 2011 par MAESA et Edmond de Rothschild Investment Partners.